

22 juil 2008 -11:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 juillet 2008

Résidence Palace

Attribution du marché de démolition et de consolidation au Résidence Palace

Attribution du marché de démolition et de consolidation au Résidence Palace

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a attribué le marché de travaux de démolition et de consolidation, dans le cadre du nouveau siège du Conseil de l'Union européenne, au Résidence Palace à Bruxelles.

Sur la base d'une adjudication publique, ce marché est attribué à la société momentanée "Compagnie d'Entreprises CFE S.A. - Bâtiments & Ponts Construction BPC S.A. - Besix S.A." pour un montant de 19.623.214,87 euros hors TVA (base mai 2008).

Le coût du pontage destiné à reprendre les charges du bâtiment ancien afin de rendre indépendants les structures du bâtiment et le caisson du tunnel ferroviaire "Schuman-Josaphat" sera financé par Infrabel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>